

A l'attention des Etablissements de Santé
de Basse-Normandie

Nos réf. :
PT/EP/CB/JL-2014-4552
Objet :
Audit régional d'évaluation

Caen, le 17 février 2014

Madame, Monsieur, Docteur,

Dans le cadre du nouveau contrat de bon usage des médicaments, produits et prestations pour la période de 2014 à 2018, plusieurs indicateurs nationaux sur l'amélioration de la qualité de la prise en charge seront évalués.

En particulier, un suivi des résultats des scores ICATB.2 (Indicateur Composite de bon usage des Antibiotiques version 2) sera réalisé tous les deux ans pour chaque établissement, par l'Agence Régionale de Santé.

Dans un objectif d'amélioration continue des pratiques de prescription des antibiotiques à dispensation contrôlée sur la région (bon usage des antibiotiques) et d'harmonisation des pratiques de prescription, l'ARLIN et l'OMÉDIT proposent un audit régional sur l'évaluation des pratiques en matière de qualité des prescriptions.

Cet audit peut s'inscrire à la fois dans les actions d'évaluation préconisées dans l'annexe 6 de l'instruction n°103 du 15 mars 2013 relative au cahier des charges de l'ICATB.2 et l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse.

Vos référents de l'Antenne Régionale de Lutte contre les Infections Nosocomiales (ARLIN) de Basse-Normandie ainsi que l'observatoire du médicament (OMÉDIT) se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Docteur, en l'expression de nos salutations distinguées.

P. Thibon



E. Piednoir



C. Bouglé



ACCORD DE PARTICIPATION

A retourner par courriel ou par fax au 02 31 06 49 14

Notre établissement : / _____ /

participera à l'audit régional ATB : Oui Non

Nom du référent de l'audit : / _____ /

Si oui, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Antibiotiques à dispensation contrôlée dans votre établissement :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Date et signature :